

compatible avec la déclaration du premier ministre aux Communes portant que les Chinois ne doivent souffrir d'aucune inégalité de traitement.

Grâce aux efforts de l'honorable sénateur de Lethbridge (l'honorable M. Buchanan), on a présenté au comité un exposé préparé par un Estonien au nom d'un grand nombre de ses compatriotes actuellement en Suède. C'est l'honorable sénateur de Churchill (l'honorable M. Crerar) qui en a donné lecture. On y signalait que ces gens ne jouissent pas de la protection de l'Organisation internationale des réfugiés et que, malgré leur sort passablement heureux actuellement, ils vivent dans la crainte constante d'être déportés dans leur pays d'origine. Convaincus qu'ils feraient d'excellents citoyens canadiens, nous sommes heureux que la Division de l'immigration veuille bien étudier leur cas. Une équipe est déjà établie en Suède pour étudier l'opportunité d'admettre au Canada au moins quelques-uns d'entre eux.

Le comité préconise d'accorder plus de considération aux adultes, actuellement dans les camps de dépatrés, doués d'aptitudes intellectuelles ainsi qu'aux ouvriers et à leur famille en vue de leur admission. Jusqu'ici, la pratique a été de faire venir des célibataires des deux sexes et de laisser les vieillards dont ils sont le soutien endurer les misères de la vie du camp et rester à la charge de l'Organisation internationale des réfugiés. Le comité recommande d'appuyer plus généreusement cette organisation en vue d'assurer le rétablissement de ces gens. Ils languissent dans les camps depuis la fin de la guerre, c'est-à-dire depuis trois ans, ce qui ne tend guère à leur remonter le moral.

Avec la permission du Sénat, je vais citer l'avant-propos du rapport de la conférence nationale sur les problèmes de la citoyenneté des nouveaux immigrants, préparé par le général Crerar. J'ai eu le plaisir de participer à la conférence tenue à Montréal les 23 et 24 janvier dernier. Voici l'avant-propos :

Le but du Conseil de la citoyenneté canadienne est d'aider les Canadiens et les futurs Canadiens à mieux comprendre et à mieux apprécier le sens et la portée de la démocratie. La conférence, dont ce volume est le compte rendu, s'est intéressée tout particulièrement aux futurs Canadiens, les nouveaux venus qui au cours des cinq prochaines années ou plus assumeront tous les privilèges et responsabilités des citoyens canadiens.

Les gens qui ont assisté à la conférence représentaient très largement la population ce qui démontre l'intérêt général et profond qu'on manifeste dans les questions à l'étude. Les vœux ont été formulés par des gens très au fait des nombreux problèmes auxquels ont à faire face les immigrants; ces vœux s'adressent aux nombreux organismes bénévoles ou officiels.

La commission exécutive du Conseil de la citoyenneté canadienne est à étudier avec soin les vœux soumis au conseil; elle espère que tous les groupements intéressés en feront autant même lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications importantes à leur ligne de conduite ou à leur programme. C'est une tâche qui mérite tout notre appui, que celle qui consiste à aider ces nouveaux arrivés à devenir de véritables Canadiens imbus d'un sentiment d'orgueil et de responsabilité à l'égard de leur nouvelle patrie; tous ceux qui s'y consacrent en éprouveront de la satisfaction et en retireront des avantages.

Le président de la commission exécutive du Conseil de la citoyenneté canadienne;

H. D. G. Crerar.

Le comité estime qu'il devrait exister une coordination plus étroite entre les divers ministères du gouvernement intéressés au problème des immigrants et de leur assimilation. En conséquence, nous proposons l'établissement d'un comité de coordination composé de représentants du service de l'Immigration du ministère du Travail, du ministère des Affaires Extérieures, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être et du service de la citoyenneté du secrétariat d'Etat. Ce dernier service, qui s'intéresse surtout à l'éducation des nouveaux venus, a fait publier diverses brochures destinées à les instruire et les aider.

J'ai sous les yeux une brochure intitulée *Comment devenir citoyen canadien*, rédigée en anglais et en français. Le sénateur de Churchill (l'honorable M. Crerar) a demandé si elle était rédigée en une langue que les immigrants pourraient comprendre. Il me fait plaisir de faire savoir que la deuxième partie de la brochure, qui comprend certains renseignements touchant le Canada, est publiée en sept langues européennes. La première partie, touchant la naturalisation, intéresse l'immigrant au moment où il s'apprête à prêter le serment de citoyenneté: elle est donc publiée dans les deux langues officielles du Canada. Nous avons besoin, cependant, d'autres ouvrages destinés à aider les immigrants.

Le comité propose la formation de liens plus étroits entre les ministères du gouvernement chargés de l'immigration et les organismes bénévoles de toutes les régions du pays qui s'occupent de recevoir et d'aider les nouveaux venus. Il estime qu'il y aurait lieu de donner aux immigrants de plus amples renseignements à l'égard du Canada et de leur enseigner les éléments du français ou de l'anglais avant leur arrivée. A cette fin, il faudrait distribuer en Europe et à bord des navires les écrits et les films appropriés dont nous disposons et, dans la mesure où les circonstances le permettent, leur enseigner la langue.

Il serait opportun de préparer trois catégories de ces moyens de formation civique; les premiers seraient d'ordre élémentaire; les deuxièmes